



LES JEUNES ENFANTS SOUS BONNE GARDE¹

Eric Plaisance²

Université René Descartes, Paris V, Sorbonne, UER, France

Résumé

Les contraintes horaires et professionnelles des parents, les possibilités institutionnelles et sociales dans la garde et la prise en charge des jeunes enfants, ont amené les sociologues à redéfinir les “âges” de la petite enfance : 0-2 ans, la crèche ; 2-3 ans, le “jardin d’éveil” ; à partir de 3 ans, l’école maternelle, à quoi il faut ajouter la garde à domicile et pour les classes les plus aisées l’employée de maison. À partir d’entretiens avec les parents, É. Plaisance montre que les intéressés mettent en avant le libre choix (même quant les offres sont rares) et soulignent sur le ton de l’évidence que la solution retenue était la meilleure pour eux-mêmes et pour l’enfant. Mais les réponses montrent aussi qu’ils cherchent à se renseigner, selon des modes qui favorisent le bouche à oreille et laissent place aux phénomènes de rumeur. De fait, le “choix” des acteurs est déterminé, mais comme pour se rassurer et assumer leur responsabilité, ils le décrivent volontiers comme “libre”.

Mots-clés: Garde et éducation des jeunes enfants; Choix des parents; Enquête par interviews ; Transmission des rumeurs (bouche à oreille).

Voir aussi la traduction de cet article pour la langue portugaise dans le même numéro.

AS CRIANÇAS PEQUENAS SOB UMA BOA GUARDA

Resumo

As limitações profissionais e de tempo dos pais, as possibilidades institucionais e sociais na guarda e no cuidado das crianças pequenas levaram os sociólogos a redefinir as “idades” da pequena infância: 0-2 anos, a creche; 2-3 anos, o “jardin d’éveil”; a partir dos três anos, a escola maternal, à qual devemos acrescentar a guarda em casa e para as classes mais ricas, a empregada doméstica. A partir de entrevistas com pais, E. Plaisance mostra que os interessados ressaltam a liberdade de escolha (mesmo quando as ofertas são raras) e reforçam o tom da evidência de que a solução tomada era a melhor para eles e para a criança. Mas as respostas mostram também que eles buscam se informar, segundo meios que favorecem o “boca a boca” e que dão lugar aos fenômenos do rumor. De fato, a “escolha” dos atores é determinada,

¹ Publié dans : *Télémaque. Philosophie. Éducation. Société*, 2010, n° 37, p. 83-97. (Presses Universitaires de Caen).

² Doctorat en Sciences Sociales, l'Université Paris 5 - René Descartes - Sorbonne, France.



mas como para se tranquilizar e assumir sua responsabilidade, eles a descrevem voluntariamente como “livre”.

Palavras-chave: Guarda e educação de crianças pequenas; Escolha dos pais; Transmissão de rumores (boca a boca).

Veja também a tradução deste artigo para o idioma Português nesta mesma edição.

SMALL CHILDREN IN SAFE CUSTODY

Abstract

Due to the constraints of parental work schedules, the institutional and social opportunities in minding and caring for young children have grown. This has led sociologists to redefine the 'ages' of early childhood. These are 0-2, the crèche, 2-3 the kindergarten and from three years, play school. To this must be added home care with a child-minder for wealthier classes. Based on interviews with parents, E. Plaisance shows that those involved put freedom of choice first (even when the choices are rare) and the weight of evidence underlines that the solution arrived at was the best for them and their child. But the responses also show that they try to inform themselves by ways that favour word of mouth and give room for rumour and hearsay. The 'choice' of those involved is constrained, but as if to reassure themselves and to show that they are assuming their responsibility, they willingly describe it as 'free'.

Key words: Custody and Education of Young Children; Parents' choice; Survey by interviews; Rumor spreading – Word of mouth.

See also the translation of this article for the Portuguese language in the same issue.

LES JEUNES ENFANTS SOUS BONNE GARDE

Introduction

Selon un vocabulaire consacré, le « découpage des âges » ne dépend pas de données naturelles, anatomo-physiologiques ou psychologiques, qui attribueraient les bonnes frontières et les bonnes périodes. C'est au contraire dans l'arbitraire historique et social que de telles coupures sont édictées, le plus souvent en lien étroit avec des institutions, des dispositifs d'accueil, des attributions de responsabilités, des reconnaissances de droits, par exemple de droit à recevoir des soutiens financiers. La situation est particulièrement nette pour ce qu'on appelle communément et de manière tout à fait conventionnelle la « petite enfance ». Les répartitions d'âges et les représentations sont ici étroitement liées. Les analyses, devenues des classiques, de Chamboredon et Prévot (1973) ont bien montré que la

représentation du bébé comme objet de soins physiologiques et hygiéniques a perdu de son importance au profit de la valorisation des aspects culturels. La coupure s'est donc progressivement atténuée, sous l'influence de la vulgarisation de la psychologie, entre l'âge du nourrisson 'objet préculturel' et l'âge de l'enfant 'objet culturel' (ibid. p.312). De plus, pour la définition d'une limite d'âge supérieure de la petite enfance, l'école a sans nul doute joué un rôle essentiel, y compris pour « l'imposition de définitions institutionnelles des capacités et des performances liées aux différents âges » (ibid. p.314). Et les auteurs ne manquent pas de faire ici référence à Philippe Ariès en se demandant si une évolution, comparable à celle qui a été mise en évidence pour l'enfance et l'adolescence, n'est pas en train de se produire pour la petite enfance.³

Ces évolutions ne sont pas propres au cas français. Car c'est sur un plan international qu'elles ont été impulsées, sous l'influence d'organismes tels que l'UNESCO ou l'OCDE qui diffusent la nécessité de développer des institutions et de programmes dits « préscolaires », avec toute l'ambiguïté de ce terme, puisqu'il peut bel et bien concerner des structures scolaires pour la petite enfance, le plus souvent à partir de 3 ans ! Et tout état de cause et de vocabulaire, il s'agit de faire en sorte que le jeune enfant fasse « un bon départ » dans la vie, en grande partie grâce à un soutien à la scolarisation (UNESCO, 2007), ou encore que les interventions précoces offrent aux pays concernés des investissements profitables à long terme (OCDE, 1999). Complémentairement, il s'agirait aussi de réduire les inégalités sociales et culturelles, en ciblant des groupes dits « défavorisés ».

Néanmoins des débats récents en France ont réactivé les questionnements sur les répartitions des âges. Pour l'essentiel, il s'agit des prises de position sur les modalités de garde et d'éducation de jeunes enfants. Des bilans critiques ont en effet montré le manque de places d'accueil, en liaison avec le travail des parents, surtout des mères, et, plus généralement, avec la politique familiale. Comme cela est formulé dans le langage administratif, la « couverture des besoins » n'est pas assurée. On estime en effet que 25 % des parents qui ont arrêté de travailler l'ont fait par absence de solution de garde⁴ et qu'il faudrait satisfaire 60 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit environ 300.000 à 500.000 places, selon l'importance accordée ou non à la scolarisation en maternelle pour les enfants de 2 à 3 ans.⁵ Des propositions ont alors été édictées pour mettre en accord, par étapes

³ Sous un angle historique, Jean Noël Luc (1997) a examiné les dénominations des périodes de l'enfance (jusqu'à l'âge de 7 ans) dans les publications médicales du XVIIIème et du XIXème siècles et en a conclu à la naissance d'une « seconde enfance ».

D'autres recherches ont été consacrées à établir un bilan critique des savoirs sur la petite enfance depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Gérard Neyrand (2000) a mis en évidence des ruptures successives dans les représentations de la petite enfance : d'abord, le rôle central, voire exclusif, de la mère dans le développement affectif de l'enfant, puis dans la période des années 70, la revendication de l'autonomie des femmes (libre disposition du corps, activité professionnelle...) et la réhabilitation de l'accueil collectif des jeunes enfants, enfin, dans les années 80, l'apparition du rôle des pères.

⁴ Selon le rapport de la députée Michèle Tabarot (2008), p.37.

⁵ Ibidem, p.23.

successives, les réalités de l'accueil avec l'objectif du droit opposable de garde formulé par le président de la République. Et c'est précisément là que le découpage des âges acquiert un nouvel appui institutionnel : avant 2 ans, la crèche ; entre 2 et 3 ans, des formules innovantes du type « jardin d'éveil » ; après 3 ans, l'école maternelle.⁶ C'est un essai de rationalisation qui pourtant ne correspond ni aux découpages actuels des âges institutionnalisés ni aux diverses modalités de la garde, telles que les parents peuvent l'expérimenter. Le constat est en effet celui d'un enchevêtrement des âges en fonction des différents services et institutions, dont le plus connu (et le plus fortement contesté par les pouvoirs publics aujourd'hui) est celui du recouvrement des compétences de la crèche et de l'école maternelle pour les âges de 2 à 3 ans.⁷ Les parents cherchent alors à trouver la solution de garde qui soit la plus satisfaisante pour eux et pour leur enfant, tout en étant soumis à des contraintes personnelles de travail et d'emploi du temps et à des contraintes locales de disponibilité ou non de telle ou telle structure d'accueil. Malgré la rhétorique habituelle parfois partagée par certains parents, le choix des solutions existe -t- il vraiment ? Stratégies maîtrisées, « course à la débrouille », ou bricolage sur le terrain des possibilités locales ?

Quelles enquêtes sur les parents et les modes de garde ?

Schématiquement, deux grands types d'approches sont habituellement distinguées : les approches quantitatives et les approches qualitatives. Les premières, qui portent généralement sur un large échantillon de parents, mettent en évidence les grandes caractéristiques des modes d'accueil en termes d'usages par les parents, en fonction de leur emploi du temps et en fonction de facteurs déterminants, tels que la situation professionnelle, le niveau de diplôme, la catégorie sociale et le type de résidence. En 2002 puis en 2007, des enquêtes de ce type auprès de plusieurs milliers de ménages (3.300 en 2002, 8.000 en 2007) ont précisé l'utilisation des différents modes d'accueil tout au long d'une semaine, en distinguant les enfants de moins de 3 ans et ceux de 3 à 6 ans. Pour les plus jeunes c'est la garde par les parents qui domine, pour les plus âgés c'est la scolarisation (sauf le mercredi) mais leur accueil en dehors des heures scolaires reste encore l'affaire des parents.⁸ Les approches qualitatives sont d'une autre nature. Elles

⁶ Rapport du Sénat sur la scolarisation des jeunes enfants par les sénateurs Monique Papon et Pierre Martin , annexe au Procès verbal d la séance du 22 octobre 2008. des orientations très proches sont formulées dans le rapport Tabarot (2008), déjà cité, et le rapport du Centre d'analyse stratégique (2007)

⁷ La question soulevée fréquemment est celle de la pertinence ou non de la présence des enfants de 2 à 3 ans en maternelle, avec des avis violemment opposés. Les idéologies spontanées et les avis à l'emporte pièce, voire des propos quasiment injurieux à l'égard des professionnels de la maternelle, y compris de la part de ministres de l'Education nationale, prennent le pas sur les analyses scientifiquement étayées.

⁸ Les résultats détaillés sont présentés dans les documents « Études et résultats » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES- Ministère du travail... - Ministère de la santé...- Ministère du budget...), n°235, avril 2003 et n°678, février 2009.

ne visent plus à recueillir les données de base et à établir des correspondances de variables, mais à cerner le plus finement possible les motivations des parents, leurs représentations, leurs processus de choix. Comme le formule Howard Becker sur un plan plus général, l'attention aux processus prend le pas sur les analyses des causes, l'accent est mis sur le « comment » plus que sur le « pourquoi ».⁹ Les méthodes sont évidemment différentes, le plus souvent par interviews et observations de terrain, pour saisir les différents cas, les histoires singulières, et même les modes d'argumentation. Comme le formule Claude Martin à propos de l'accueil des jeunes enfants, on cherche à saisir concrètement les 'arrangements' des parents « en étudiant au cas par cas les pratiques des individus qui font appel à leurs réseaux familiaux et aux ressources externes fournies par les pouvoirs publics pour articuler leur temps professionnel, leur temps familial et leur temps personnel. »¹⁰

L'enquête de terrain dont nous rendons compte partiellement correspond au volet qualitatif d'une recherche plus large sur les parents et les modes de garde des enfants de moins de 3 ans. Ce volet prenait la suite d'une exploitation quantitative secondaire des données de l'enquête de 2002 qui avait été menée par les services de la DREES (voir note 8).¹¹ Il s'agissait de révéler les processus à l'œuvre dans les démarches accomplies par les parents, dans les solutions finalement adoptées, dans leurs manières de se représenter les avantages et les inconvénients de tel ou tel mode de garde. Les acquis du volet quantitatif orientaient l'investigation vers la distinction entre des parents en milieu rural et des parents en milieu urbain, du fait des différences importantes des équipements pour la petite enfance selon les contextes locaux. De nombreux travaux mais aussi l'expérience concrète des parents, confirment les disparités territoriales des « offres institutionnelles » d'accueil. De fait, 43 entretiens semi directifs ont été menés, soit 24 en milieu rural et 19 en milieu urbain dans la banlieue parisienne.¹² Sur l'ensemble de ces entretiens, 36 ont été menés avec des mères, 6 avec des couples, 1 avec un père. La garde par une assistante maternelle agréée est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain (10 cas au lieu de 4 en milieu urbain), de même que la garde par la famille (mère ou grand-mère : 17 cas au lieu de 4). Inversement, la crèche est un recours plus fréquent en milieu urbain (9 cas au lieu de 4 en milieu rural), l'employée à domicile est représentée seulement en milieu urbain (3 cas), ainsi que la halte garderie (3 cas). Nous ne visons pas ici à décrire les différentes modalités de garde adoptées par les parents, encore moins à restituer l'ensemble des analyses de contenu effectuées sur les entretiens, mais plutôt à mettre l'accent sur deux dimensions qui sont apparues essentielles dans le

⁹ Howard Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La découverte, 2002 (première édition en anglais 1998), p.109.

¹⁰ Claude Martin, *L'accueil des jeunes enfants en Europe : quelles leçons pour le cas français ?* Rapport pour le haut conseil de la population et de la famille, 2002, p.187.

¹¹ Rapport de recherche, sous la direction scientifique d'Éric Plaisance : *Déterminants et processus conduisant les parents à recourir à tel ou tel mode d'accueil des enfant de moins de trois ans*, Centre de recherche sur les liens sociaux, Université René Descartes, octobre 2006.

¹² Le volet qualitatif du rapport de recherche a été rédigé par Catherine Bouve et Éric Plaisance. C'est sur la base de cette partie du rapport que ce texte est présenté. Les entretiens en milieu rural ont été effectués par Catherine Bouve.

discours parental : la construction des choix et le recours aux informations véhiculées par le bouche à oreille.

Le choix : rhétorique et discours d'évidence.

La notion de choix est couramment invoquée dans les politiques officielles destinée à l'accueil de la petite enfance. C'est une véritable rhétorique du choix qui est utilisée, mais avec des variations importantes de significations au cours du temps. Dans l'immédiat après guerre, les objectifs ont été ouvertement natalistes et l'État a encouragé la mère à rester au foyer (allocation de salaire unique). De fait, les taux d'activité féminine n'ont augmenté que dans les années soixante, années de grandes mutations socio économiques. Les pouvoirs publics ont été contraints de tenir compte de ces nouvelles données. Au milieu des années 70, on invoque la nécessaire « conciliation » de la vie professionnelle et de la vie familiale, discours qui s'adresse de manière unilatérale seulement aux femmes. En 1977, Valéry Giscard d'Estaing annonce ainsi des mesures diverses (temps partiel, horaires variables de travail, possibilité pour la mère d'interrompre le travail pendant 2 ans après la naissance d'un enfant) en argumentant en faveur du « choix » laissé à la mère de famille entre l'éducation directe de l'enfant et le maintien d'une activité professionnelle. Malgré le développement, au début des années 80, d'une politique globale en faveur de la petite enfance (rapport Boulaya-Roussille de 1982), c'est encore l'argumentation du choix qui est présente dans les déclarations gouvernementales ultérieures. La multiplicité des formules des allocations possibles oriente maintenant vers la notion d'un choix face aux différents modes de garde, comme s'il s'agissait d'un « marché » ouvert et disponible pour les parents susceptibles d'exercer librement leurs préférences.¹³

La rhétorique officielle masque la diversité réelle des solutions possibles pour les parents : simple acceptation de ce qui est seulement envisageable en fonction des enjeux financiers, des conditions de travail et des situations spatiales locales ou, à l'opposé, stratégies lucidement élaborées, impliquant le calcul des avantages, des perspectives à long terme et un rapport savamment construit au temps et à l'espace. De manière illusoire, le « choix » impliquerait que toutes les familles se trouvent face à des enjeux clairement distingués, avec des capacités de décision relativement semblables, voire avec la liberté de retenir telle solution plutôt que telle autre, comme si elles avaient

¹³ La mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) en 2004 prévoit qu'en plus du socle de prestations dites « d'entretien », des allocations complémentaires peuvent être attribuées en fonction du « libre choix » des parents : le complément de libre choix d'activité (PAJE-CLCA) et le complément de libre choix du mode de garde (PAJE-CMG). En 2006, un autre complément a été introduit : le complément optionnel du libre choix d'activité (COLCA) qui ouvre la possibilité d'un congé parental plus court et mieux rémunéré à partir du troisième enfant.

également tous les atouts en mains pour jouer « à armes égales » devant un champ de possibles.¹⁴

Face à ces diversités, que nous apportent les données d'entretien ?

Le privilège accordé à la crèche

Pour la grande majorité des parents utilisateurs des crèches enquêtées, le plus souvent en milieu urbain, cette solution s'impose comme une évidence, qui n'a même pas besoin d'être questionnée. Lors d'un entretien où l'enquêteur avait amorcé le dialogue par la formule, sans doute maladroite, des « problèmes » posés par les modes de garde, une mère a réagi vivement en faisant directement référence à la crèche collective utilisée :

« Vous parlez de problèmes, sachez que pour nous, c'est pas un problème, c'est plutôt une super solution » (mère, employée de bureau, milieu urbain).

Et elle faisait état de son expérience de la crèche, intériorisée depuis le premier enfant : *« on connaît ça par cœur »*. L'expérience joue ici clairement un rôle de renforcement pour cette mère dont les deux premiers enfants ont fréquenté la même crèche que le troisième enfant qui a maintenant 13 mois.

L'expérience antérieure, plus ou moins directe, des parents peut donc inciter à la solution « crèche ». Une mère actuellement agent administratif a travaillé comme baby sitter auprès d'un enfant fréquentant une crèche. De plus, sa propre mère travaillait en crèche comme femme d'entretien. Le milieu de la crèche lui est donc familier et fait partie de son « paysage ». Elle a même fait des stages en crèche au moment où elle était élève au collège :

« je trouvais ça bien pour les enfants, je me disais que c'était pas mal, ils font vraiment plein d'activités, ils s'éveillent au monde, quoi ! » (mère, agent administratif, milieu urbain).

Pour une autre mère, la crèche fait même partie *« de l'inconscient collectif »*, selon sa propre expression. Comme si le critère du fait social selon le modèle durkheimien (la force extérieure qui s'impose) était totalement intériorisé par cette mère. C'est son premier enfant et la première expérience en crèche *« en tant que parent »* dit-elle, car la crèche a été utilisée par son

¹⁴ De nombreuses recherches sociologiques traitent du choix scolaire des familles, par exemple pour la fréquentation de telle ou telle école, publique ou privée, pour décider de l'orientation dans le second degré, ou encore pour « fuir » un établissement non désiré en profitant de mesures dites de « dérogation ». La recherche la plus récente sur la question du choix du collège est celle d'Agnès van Zanten, *Choisir son école Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009. Pour elle, les choix scolaires se situent « entre motifs individuels et effets contextuels » (p.233).

Les travaux britanniques de Stephen Ball et de ses collaborateurs sur les choix scolaires et les choix des modes de garde du jeune enfant par les parents de classes moyennes sont aussi d'un grand secours, à la fois par leur ancrage empirique et par leur cadrage théorique.

frère et elle en a des souvenirs. Certes, elle reconnaît qu'un autre mode de garde, s'il avait été utilisé pour son frère, aurait pu aussi l'influencer (par exemple l'assistante maternelle), mais la crèche est maintenant vécue comme « *un mode de garde logique* » :

« j'ai aussi l'impression que dans l'inconscient collectif, la crèche, c'est la solution, quand on pose la question, tout de suite c'est « as-tu une place en crèche ? » (...) donc c'est ce qui s'impose d'office, dans une première réflexion comme ça » (mère, ingénieur, milieu urbain).

Pour une autre mère, cette fois-ci dans un milieu rural qui ne comporte qu'une seule crèche parentale, l'évidence du choix se lit aussi à travers la force de la détermination et à travers la confiance attribuée au personnel de la crèche :

« je savais que je voulais qu'elle [sa fille] soit en crèche (...) à la crèche c'est des personnes qualifiées, elles sont plusieurs donc s'il y en a une qui s'énerve ou quoi, elles se relaient, j'avais plus confiance » (mère, auxiliaire de vie scolaire, milieu rural).

Une mère affirme encore l'évidence de la crèche face aux démarches, jugées rebutantes, pour trouver une bonne assistante maternelle :

« une nounou, il faut demander à droite à gauche, qui est la meilleure, déjà faut qu'il y ait de la place aussi (...) c'était une évidence que quoi, on allait mettre notre enfant à la crèche ». De son conjoint elle dit : « c'est vrai que lui aussi il préférerait la crèche, mais il s'est pas vraiment posé la question lui non plus, c'était la crèche puis voilà » (mère, hôteesse d'accueil, milieu rural).

Pour certains parents, la crèche est même directement vécue comme un service public sur le modèle de l'école. C'est un « *a priori favorable* » pour ce père d'un premier enfant de 20 mois qui va à la crèche depuis ses 9 mois :

« finalement on avait une espèce d'a priori favorable pour la crèche qui s'est trouvé conforté dans la pratique, on avait une image de la crèche plutôt positive et qui, dans la réalité, on a vécu ça de l'intérieur, c'est notre premier enfant et on n'avait pas d'expérience, s'est révélée fondée et même renforcée » (père, professeur de collège, milieu urbain).

Pour une mère dont la fille, maintenant sur le point de passer en maternelle, est en crèche depuis l'âge de 5 mois, la crèche est de l'ordre du souhait bien affirmé depuis longtemps :

« j'ai toujours souhaité privilégier la crèche comme mode de garde, parce que j'ai un garçon qui a 7 ans aujourd'hui et qui a

connu d'autres modes de garde (...) avant même qu'il soit gardé, je cherchais la crèche ». Et elle ajoute ensuite : « *on pourrait presque dire que c'est l'idéal, dans une petite crèche comme ça en tout cas* » (mère, responsable aux ressources humaines, milieu urbain).

Ce qualificatif d'idéal est plusieurs fois utilisé par différents parents, utilisateurs de crèches en milieu urbain, même si, dans le déroulement des entretiens, ils évoquent les questions difficiles de combinaison des horaires, celui de la crèche et celui de leurs activités professionnelles. Il est vrai que le même qualificatif intervient aussi dans les propos tenus par des parents qui ont recours à d'autres types de solutions, par exemple la garde par les grands-parents, mais cette fois ci en milieu rural. Ainsi, madame Y. (animatrice, milieu rural), dont sa propre mère, assistante maternelle, garde son enfant : « *Évidence* », « *choix naturel* », dit-elle, « *on n'en a même pas parlé (rires) c'était évident* ». Comme si le mode de garde adopté, quels qu'ils soit, nécessitait dans le discours de parents, plus qu'une simple justification : une sorte de réassurance sur la pertinence de la solution adoptée, réassurance d'autant plus impérieuse qu'il s'agit de consentir à une séparation d'avec le jeune enfant. L'affirmation de « l'idéal » pour un mode de garde prend alors sens à la fois comme solution pratique pour les parents et comme lieu de vie qui semble le meilleur pour l'enfant. Elle touche nécessairement à la question de la confiance qui est, dans ces situations de garde par la crèche ou par les grands-parents, donnée d'emblée, sans avoir *a priori* besoin de passer par un processus de construction, comme c'est plus massivement le cas pour l'assistante maternelle qui souvent soumis à la critique, du fait de l'absence d'équipe de travail et de la difficulté à consentir à une délégation de confiance.

Une solution des classes supérieures : l'employée à domicile

Dans l'enquête, trois familles en milieu urbain utilisent la garde à domicile de leur enfant par une employée. Une telle solution est directement liée à des éléments de vie familiale évoqués dans les interviews, tels que les ressources financières et le nombre d'enfants, mais les facilités de logement entrent aussi en compte, bien que non formulées par les mères mais repérées dans les observations de terrain. Pour les trois mères interviewées, la garde à domicile est vécue comme « le mode de garde idéal », comme « confortable ». Ce sont les mêmes expressions qui reviennent de manière insistante. Le confort, c'est d'abord la possibilité d'organiser la vie quotidienne de manière telle que s'accordent mode de garde et activités professionnelles de la mère et du père. Mais cet idéal, c'est ensuite le confort de l'enfant lui-même, qui reste à la maison, qui s'y trouve « tranquille », qui vit « à son rythme » et de plus qui ne risque pas la propagation de maladies infantiles par la crèche. Contentons nous de présenter en détail un seul exemple significatif.

Madame K est cadre dans le marché financier. Le père est directeur d'une entreprise de produits alimentaires. Ils ont 3 enfants. Un premier enfant de 5 ans, une fille, va à la maternelle, les deux autres enfants sont plus

jeunes : 3 ans, et 1 an et demi. Ce qui a déclenché l'utilisation d'une garde à domicile, c'est le fait d'avoir dépassé le seuil de 2 enfants, alors qu'auparavant la crèche avait été utilisée, de même que la garde partagée :

« On peut avoir des préférences pour un mode de garde ou pour un autre, dans la mesure où on a la possibilité de choisir, c'est pas évident, car pour la crèche, si on n'a pas de place, on n'a pas le choix. Pour moi, c'est le fait d'avoir 3 enfants, c'est d'abord une question de confort avec 3 enfants, le fait d'avoir 2 petits à la maison et une enfant scolarisée seulement, ... en termes de confort, c'est beaucoup plus agréable, ... pour les enfants petits, c'est très très bien, la maison c'est une solution très satisfaisante, ils sont tranquilles, ils sont à leur rythme, pas besoin de les solliciter de manière un peu stressée ou stressante, le matin pour partir et cætera, moi ça me laisse beaucoup de possibilités au niveau du travail que donne pas la crèche, ça laisse une plus grande flexibilité en termes d'arrangement avec les personnes. Par rapport à la crèche et puis au niveau finances, c'est beaucoup plus cher que la crèche évidemment, ... mais dans la mesure où il y en a 3, l'écart n'est pas si important que ça ... une nounou à domicile pour 1 enfant ça coûte très cher, comparativement à la crèche, 3 ça devient plus intéressant » (mère, cadre, milieu urbain)

L'arrivée d'un troisième enfant a modifié les options de ces parents, en faveur de la solution à domicile. Même si la crèche était appréciée comme « une structure qui est parfaitement adaptée pour des enfants en bas âge », le coût financier pour 2 enfants était « lourd » et l'éloignement de la crèche entraînait des difficultés de vie quotidienne, pour y mener les enfants tôt le matin. De plus, le soir, une personne rémunérée allait les rechercher. C'était donc « une solution mixte », mais coûteuse. De plus, le coût financier de la garde à domicile ne semble pas impossible à supporter, comparativement au coût plus bas de la crèche, non seulement au regard des avantages que cela comporte pour la vie quotidienne (« la flexibilité »), mais aussi parce que « l'écart n'est pas si important que ça », quand on a 3 enfants. C'est la mère qui a pesé sur le choix final de la personne à domicile, car c'est elle qui aurait subi les plus fortes contraintes de la vie quotidienne :

« l'organisation, le départ à la crèche, le lever des enfants, l'habillage etc., et donc le maintien en crèche c'est moi qui l'aurais supporté... Lui [le père] n'avait pas la possibilité avec son travail, d'assurer le matin... la décision, c'est moi qui l'ai prise, ça me concernait plus directement au quotidien » (mère, cadre, milieu urbain).

Les conditions de travail de la mère ont aussi pesé sur l'utilisation de formule de l'employée à domicile, parfois appelée « la personne », comme

pour produire un effet de mise à distance.¹⁵ C'est un appui essentiel pour la poursuite du travail, en particulier parce que des arrangements sont possibles:

« Si je dois rentrer un peu plus tard, s'il y a un imprévu, je passe un coup de fil à la maison, je vois avec la personne, si ça ne lui pose pas de problème, en général, on arrive à s'arranger et je peux arriver une heure et demi plus tard que prévu, ce qui laisse une souplesse pour moi importante » (mère, cadre, milieu urbain).

Malgré les forts contrastes entre les solutions adoptées par les parents, on ne peut qu'être frappé par l'importance prise dans leurs discours par la notion de choix ou d'évidence du choix. Ce qui n'élimine pas les propos parfois paradoxaux. Ainsi, une mère en milieu urbain interprète l'acceptation de son enfant en crèche comme un 'choix' et aussi comme une 'chance', mais elle ajoute aussitôt qu'en l'absence d'acceptation, elle aurait gardé elle-même l'enfant ! De manière courante, les parents assimilent la solution locale trouvée à un idéal de l'accueil et, au-delà des considérations pratiques qu'ils évoquent en priorité, ils la justifient par des argumentations sur sa pertinence éducative, généralement en opposition avec l'assistante maternelle. Comme s'il s'agissait de 'faire de nécessité vertu', de justifier après coup, de se convaincre que la solution d'accueil est vraiment ce qui convient le mieux, qu'on l'a 'choisie' en toute connaissance de cause.

En milieu rural, il est vrai que la rareté des solutions pèse sur les possibles. Les choix sont beaucoup plus des choix par défaut que des calculs rationnels sur un ensemble d'options ouvertes. En faveur de l'assistante maternelle, pourtant souvent décriée, l'expérience antérieure, acquise dans les familles, peut jouer un rôle de renforcement de la conviction favorable. Là encore, comme pour la solution 'crèche' dominante en milieu urbain, la solution 'assistante maternelle' peut être perçue comme un 'allant de soi'. Encore faut-il que la confiance soit établie avec la personne qui va s'occuper quotidiennement de l'enfant. Si cette confiance peut exister en fonction de la connaissance préalable de la personne ou en fonction d'une enquête de terrain auprès de l'environnement qui est entreprise par certaines mères (car « *il faut tomber sur la bonne nounou* »), alors les parents se trouvent en position de déléguer la garde, en s'estimant en sécurité. Situation qui est encore différente de la crèche, où l'équipe de professionnelles bénéficie de la part de parents qui l'utilisent d'un crédit de confiance attribué à une instance collective qui exercerait une sorte d'auto-contrôle sur son fonctionnement.

La rumeur et le bouche à oreille : la confiance dans les « savoirs chauds »

¹⁵ Cette même mère a effectué de manière quasi professionnelle le recrutement de l'assistante maternelle à domicile (petites annonces, PMI ANPE) pour faire le point sur les références de la personne à recruter et obtenir des garanties sur son expérience. La mère assume ici le rôle d'une responsable de ressources humaines.

Les données d'entretien révèlent le poids de phénomènes sociaux qui, par construction méthodologique, sont indécélables par les approches quantitatives classiques par questionnaires. Au premier de ceux-ci, les phénomènes de rumeur, attestés ou non, qui guident les parents dans leur appréciation de la pertinence ou non de tel ou tel mode de garde pour leur enfant. En quête d'informations sur les avantages et les inconvénients, ils se tournent volontiers vers ce qui peut être diffusé de manière informelle par d'autres parents, mais aussi par d'autres informateurs jugés bien placés pour que leur parole soit digne de confiance.

De manière générale, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, les rumeurs se concentrent sur les assistantes maternelles. En réalité, deux niveaux de rumeur doivent être distingués : les rumeurs générales, celles qui participent d'une information diffuse, d'une idéologie globale, relayée par les médias ; et les rumeurs plus localisées, vraies ou fausses, en rapport avec des situations et des personnes précises. Dans le premier cas, les parents témoignent de leur crainte, voire de leur peur des risques de délaissement de leur enfant, voire de maltraitance de la part des assistantes maternelles. Les propos de cette mère sont très significatifs d'une montée en puissance de la peur au cours de l'entretien :

« c'est de ça que j'avais peur avec une nourrice, qu'elle reste dans une pièce toute la journée (...) on a entendu tellement de choses que, finalement, c'est relativement inconnu et j'avais un peu peur de ça ... des agressions sur des enfants, des enlèvements d'enfants, ce genre de choses qui me faisaient très peur » Par quels canaux ? *« c'est ce qu'on entend aux infos, les médias, c'est pas du vécu, pas du connu, c'est des on dit , des bruits mais j'avoue que ça me faisait relativement peur »* (mère, employée, milieu urbain).

Dans le second cas, la rumeur est diffusée par des réseaux d'informations informels et locaux, entre parents, entre voisins :

« on va parler d'autres assistantes maternelles dans la ville, sachant que certaines attachent les mêmes aux poignets des portes avec deux mètres de long pour pas qu'ils bougent » (mère, employée, milieu urbain).

Mais des parents peuvent aussi se mettre en véritable position d'enquêteurs dans leur environnement proche pour connaître les réputations de telle ou telle assistante et ne pas s'en remettre au hasard. L'exemple le plus frappant nous est fourni par une mère de milieu rural qui cherche à savoir quel type de poisson l'assistante achète chez le commerçant :

«... j'étais renseignée, je connaissais des mamans qui avaient mis leurs enfants, qui m'avaient dit oh y a pas de problèmes, tout se passe très bien, (...) je savais comment elle avait élevé les autres, je savais comment ça allait se passer (...) on m'avait dit que ses principes d'éducation étaient très bons, qu'elle était

très gentille avec les enfants, mais c'est une nounou quand même assez sévère, qui est assez stricte je me suis renseignée bien sûr à l'épicier que je connais, je lui ai dit 'elle vient la nounou', il m'a dit 'mais oui, mais oui, tous les jeudis, elle prend du petit merlu, donc c'est vrai ça m'a rassurée, au niveau de l'alimentaire c'était important aussi'. (mère, profession intermédiaire, milieu rural).¹⁶

Le réseau d'information peut aussi être très large comme pour ce père en milieu urbain, qui prend finalement le contre pied de l'avis de sa pharmacienne, en recourant à la crèche :

« ...en parlant avec d'autres parents d'enfants plus âgés, des voisins, des gens, la pharmacienne, par exemple... discuter des modes de garde ...c'est étonnant, tout le monde a son opinion sur les modes de garde, la pharmacienne nous dit, non non pas la crèche, la crèche c'est un nid à microbes, il va se choper toutes les maladies la première année, il sera tout le temps malade et finalement vous allez être obligés de le garder tout le temps à la maison, mettez-le chez une assistante maternelle, et puis vous verrez plus tard...elle, c'est son expérience personnelle, elle avait eu une une assistante maternelle, elle était très contente de ce mode de garde et elle avait plutôt tendance à militer pour les une assistante maternelle, mais néanmoins elle disait que cette crèche était vraiment très bonne » (père, professeur, milieu urbain)

Bien que l'assistante maternelle ne soit pas systématiquement dévalorisée, c'est incontestablement la crèche qui reçoit les suffrages les plus favorables, mais là encore avec l'appui d'un réseau d'informations

« Et puis il nous a semblé que parmi les différents modes de garde qui existaient, c'était un mode de garde qui combinait à la fois une certaine sécurité pour les parents, une sécurité parce que c'est une structure qui existe dans laquelle on retrouve plusieurs intervenants, donc une espèce d'auto contrôle de la structure en elle même ... ben... dans un contexte où on entend beaucoup de problèmes sur les gardes d'enfants, les enfants battus, les enfants ci, les enfants ça, c'est pas spécialement évident de confier son enfant à une personne et...une personne inconnue, voilà...j'ai effectivement des collègues qui avaient des modes de garde différents, qui ont eu des soucis, pas spécialement dans la façon dont l'enfant était gardé, mais des soucis de contrat de travail, l'enfant n'était pas spécialement maltraité mais il se trouve qu'une fois il a été lassé un peu seul, une fois il s'est retrouvé à l'ANPE avec la nounou, enfin. Pour plusieurs

¹⁶ Le bon poisson comme critère de qualité de l'assistante maternelle: le merlu et la nounou!



raisons, tout ça, c'est la sécurité »(mère, ingénieur, milieu urbain).

Comment interpréter l'importance accordée à ces phénomènes de rumeur chez les parents ? Peu de travaux existent sur les phénomènes de rumeur. L'enquête de terrain d'Edgar Morin (1969) sur la rumeur d'Orléans est restée célèbre mais elle portait sur la propagation d'une prétendue information sur la disparition de jeunes femmes dans des magasins de vêtements tenus par des commerçants juifs. Les travaux sur les rumeurs en relation avec les modes de garde de la petite enfance ou avec la scolarité restent rares. On peut heureusement puiser dans les recherches menées à Londres par Stephen Ball et ses collaborateurs (1998, 2004) présentent des données de terrain sur les parents de classes moyennes qui ont recours au 'bouche à oreille' pour recueillir des informations sur les écoles secondaires. En réalité, l'expression en anglais, qui n'a pas de sens dans une traduction littérale en français, est : 'I heard it on the grapevine'.¹⁷ Pour ces auteurs, le 'bouche à oreille' est ancré dans des réseaux locaux, diffusé dans différents groupes sociaux et utilisé par eux. C'est « un essai collectif pour donner sens aux lieux et aux traits particuliers qui s'y trouvent (en ce cas l'école). Il fonctionne et il est animé à travers les histoires qu'on raconte, la rumeur et le commérage » (1998, p.379, traduit par nous). S'opposent ainsi, d'un côté, le savoir 'froid' qui est le savoir officiel qui est destiné à une diffusion publique (sous une forme abstraite, comme les résultats d'examen, les listes d'activités scolaires, les grandes lignes des politiques scolaires...), et, d'un autre côté, le savoir 'chaud', basé sur les réponses affectives et l'expérience directe. Dans l'enquête de terrain londonienne, une typologie des parents est esquissée : le privilégié / compétent (qui a un fort désir de choix et une grande capacité de choix) ; le semi-compétent (qui a un fort désir de choix et une faible capacité de choix); le déconnecté (qui a un faible désir de choix et une faible capacité de choix). Pour les auteurs, l'aspect le plus frappant est l'étendue du 'bouche à oreille', dans la mesure où tous les parents se réfèrent, à un degré ou à un autre, aux impressions et aux expériences d'amis, de voisins, et de parents dans leur choix d'école. C'est aussi dans les situations où règnent les ambiguïtés, que le 'bouche à oreille' est particulièrement utilisé, comme une source d'information plus digne de confiance que les sources officielles. Les parents sont attentifs aux informations qui touchent aux comportements des élèves à l'école, au 'bonheur' de leurs propres enfants, leur bien-être général et leur sécurité, ce que les écoles ne choisissent pas de présenter. Le 'bouche à oreille' est alors une manière efficace par laquelle les parents peuvent contourner le contrôle professionnel sur les informations et obtenir un avis sur les conditions

¹⁷ c'est le titre d'un article de Ball et Vincent (1998) sur les choix scolaires. 'Grape' c'est le raisin et 'grapevine' c'est la vigne. Mais l'expression utilisée a un sens figuré, qui renvoie en même temps à la diffusion d'informations par le « bouche à oreille » et à l'ancrage sur le terrain. On peut dire aussi en anglais : 'I heard it through the grapevine', comme si, au moment des vendanges, se diffusaient des informations en dehors des canaux officiels !



directement vécues par les élèves à l'école.¹⁸ En définitive, le 'bouche à oreille' intervient en contexte, dans un « paysage » du choix de l'école, avec ce que cela comporte d'aspects affectifs. Il permet aux parents de se sentir plus fermement fixés dans leurs choix, rassurés par les opinions et les choix d'amis ou parents. Dans le cadre général d'une « crise des représentations » concernant l'école, le 'bouche à oreille' a une double fonction : il procure de l'information, même si elle a des lacunes, et il offre « un moyen de comparaison sociale, avec les autres comme nous et les autres qui ne sont pas comme nous » (ibid., p.393). Le choix de l'école doit alors être compris au sein des stratégies générales de consommation de la part des classes sociales.

Ces mêmes auteurs ont beaucoup plus rapidement analysé le 'bouche à oreille' à propos de la garde du jeune enfant (Vincent et al., 2001). Abordant la question du marché du choix de services pour la petite enfance (le « préscolaire »), ils ont interviewé des mères de classe moyennes qui déploient une stratégie de personnalisation de la transaction financière de garde, cherchent à construire des relations avec les professionnelles, à insister sur l'affectif (par exemple sur les câlins que certaines professionnelles donnent aux enfants). Dans cette démarche pour personnaliser le marché de la garde, les mères recourent aux réseaux avec les mères qui se trouvent dans des situations similaires. Ce savoir de 'bouche à oreille' est un 'savoir chaud', de première main, fortement valorisé. Or, contrairement du marché scolaire, c'est le manque de 'savoir froid' qui prévaut dans le marché préscolaire. Ce sont donc les recommandations personnelles en provenance des autres parents, des amis, voire de certains experts (ceux qui contrôlent l'hygiène des services), qui sont hautement prisées pour leur valeur de jugement et d'expérience. En conclusion, les auteurs insistent sur les « compromis » que les mères sont obligées de construire (les pères étant tout à fait à l'arrière-plan). Trouver une solution de garde acceptable, à mi-chemin entre préférence et nécessité, et personnaliser les relations dans le marché de la garde, telles sont deux tâches qui imposent aux mères un travail sur elles mêmes. Elles cherchent à se débrouiller avec la culpabilité et la peur et à se justifier en partie vis-à-vis d'elles mêmes

Quel est l'intérêt de la comparaison avec l'enquête britannique pour notre enquête sur les parents ? Les interviews menées en France auprès des parents utilisateurs de différents modes de garde révèlent bien l'importance des informations diverses qu'ils cherchent à recueillir pour décider telle ou telle solution. Manifestement, ils cherchent à connaître les avantages et les inconvénients de tel mode de garde. Mais ils ne se contentent pas d'une information générale, par exemple disponible dans les mairies, dans les services des CAF etc. Ils souhaitent connaître les réputations, savoir si précisément à tel endroit, telle crèche est convenable, si telle assistante est digne de confiance. En ce sens, les parents témoignent d'une grande attention à l'égard des 'on dit', à ce qui se raconte dans le voisinage, à ce que d'autres

¹⁸ Les auteurs montrent aussi la diversité des réactions parentales à la diffusion des informations par le « bouche à oreille ». : la suspicion, le doute, l'acceptation.

parents ont pu expérimenter et à ce qu'ils rapportent. Ils sont amenés à comparer les modes de garde entre eux selon des informations qui ne passent pas nécessairement par les descriptions officielles des organismes publics mais qui ressemble fort aux phénomènes de rumeur ou qui passette le 'bouche à oreille' Cette comparaison, lorsqu'elle est faite, ne s'accomplit pas forcément selon des critères objectivement définis mais beaucoup plus selon l'avis, plus ou moins accepté, qui leur est fourni sur la valeur de tel ou tel mode de garde. Parfois encore, les parents formulent des rationalisations et des justifications a posteriori : ce qu'on a adopté comme mode de garde, même si c'est un choix contraint, c'est ce qui convient, à nous parent et à lui l'enfant !¹⁹

Conclusions

La garde du jeune enfant est un sujet hautement politique. Car il engage des orientations non seulement en termes de services et d'institutions, de professionnelles qualifiées, mais aussi en termes de soutien aux familles et d'emploi, principalement d'emploi féminin. De plus, les engagements financiers sont à la fois nationaux et locaux, en particulier communaux. C'est aussi un sujet qui est au cœur des préoccupations parentales pour l'organisation de leur vie quotidienne. Mais peut-on attribuer à l'ensemble des parents des capacités équivalentes de « choix » ? La rhétorique officielle le postule, y compris par les différents dispositifs d'allocations qui utilisent ce vocabulaire uniformisant. La réalité est tout autre. Les parents, même s'ils disposent de réseaux sociaux et de capacités financières, se trouvent face à des combinaisons pratiques entre leurs souhaits et les possibilités locales. Pour d'autres parents, par exemple des mères qui ont un travail peu gratifiant et mal rémunéré, les allocations pour mère au foyer sont jugées plus intéressantes que le maintien dans l'emploi. En ce sens, les contraintes territoriales, particulièrement fortes en milieu rural où les offres institutionnelles sont limitées, et les appartenances de classes qui façonnent des habitus différenciés orientent les possibles. Comme le formule Pierre Bourdieu, « les agents *tombent* en quelque sorte *sur* la pratique qui est la leur plutôt qu'ils ne la choisissent dans un libre projet ou qu'ils n'y sont poussés par une contrainte mécanique » (1987, p.127). Ce qui n'empêche nullement les parents, ou plus exactement certains d'entre eux, de se référer en même temps à un « choix » librement assumé et à une sorte d'évidence qui s'est imposée à eux. Sans doute, un effet de rationalisation des solutions adoptées intervient-il ici, pour procurer aux parents une réassurance subjective, tant l'enjeu de l'accueil de leur enfant engage la question centrale de l'attachement affectif.

Bibliographie

BALL, S.J. et VINCENT, C. 'I heard it in the grapevine' : 'hot' knowledge and school choice, **British Journal of Sociology of Education**, 1998, 19 - 3, p. 377-400.

¹⁹ Ces discours enchantés ne sont pourtant pas les seuls et on peut aussi repérer des discours de déception ou de réticence vis à vis de telle ou telle solution adoptée ou prévue. Ceux ci sont néanmoins concentrés sur des modes de garde spécifiques, tout au moins dans nos données recueillies : les assistantes maternelles ou les grands parents.



BALL, S.J. ; VINCENT, C. ; KEMP, S. «Un agréable mélange d'enfants...»: prise en charge de la petite enfance, mixité sociale et classes moyennes, **Education et Sociétés**, 2004, n°14, p.13-31.

BECKER, H. **Les ficelles du métier**. Comment conduire sa recherche en sciences sociales [1998]. Paris: La Découverte, 2002, p.109.

BOURDIEU, P. **Choses dites**. Paris: Ed de Minuit, 1987.

BOUVE, C. **Les crèches collectives**: usagers et représentations sociales. Contribution à une sociologie de la petite enfance. Paris : L'Harmattan, 2001.

BOUVE, C. ; LETRAIT, M. ; PLAISANCE, E., avec la collaboration de PAWLOWSKA A. **Déterminants et processus conduisant les parents à recourir à tel ou tel mode d'accueil des enfants de moins de trois ans**, CERLIS, Université René Descartes – Paris 5, rapport pour la DREES, oct. 2006.

CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE. Accueil de la petite enfance : comment continuer à assurer son développement dans le contexte actuel des finances sociales , **Note de veille**, n°157, novembre 2009.

CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE. **Rapport sur le service public de la petite enfance**, Paris, La documentation française, 2007.

CHAMBOREDON, J.-C. et PREVOT, J. Le “métier d'enfant”, définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle, **Revue Française de Sociologie**, 1973, n° XIV-3, p. 295-335.

JENSON, J. et SINEAU M. La France. Quand liberté de choix ne rime pas avec égalité républicaine, in **Qui doit garder le jeune enfant ?** Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise, LGDJ éditions, 1998, (collection Droit et société), p. 141-172.

LEPRINCE, F. **L'accueil des jeunes enfants en France** : Etat des lieux et pistes d'amélioration, Rapport pour le Haut Conseil de la population et à la famille, janvier 2003.

LUC, J.-N. **L'invention du jeune enfant au XIXe siècle**. De la salle d'asile à l'école maternelle, Paris : Belin, 1997.

MEDA, D. et PERIVIER, H. **Le deuxième âge de l'émancipation**. La société, les femmes et l'emploi, Paris : Seuil, 2007.

MORIN, E. (ed). **La rumeur d'Orléans**. Paris : Seuil, 1969.



NEYRAND, G. **L'enfant, la mère et la question du père**. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance, Paris : Presses Universitaires de France, 2000.

OCDE. La prise en charge des tout jeunes enfants : un investissement à faire fructifier au mieux, in : **Analyse des politiques d'éducation 1999**, Paris, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, OCDE, 1999, p. 31-55.

PLAISANCE, E. et RAYNA, S. L'éducation préscolaire aujourd'hui : réalités, questions et perspectives, **Revue française de pédagogie**, 1997, n° 119, p.107-139.

PLAISANCE, E. **L'enfant, la maternelle, la société**. Paris : Presses Universitaires de France, 1986.

TABAROT, M. **Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance**, Paris : La documentation française, 2008.

UNESCO. **Un bon départ**. Éducation et protection de la petite enfance, Paris : Éditions UNESCO, 2007.

Van ZANTEN, A. **Choisir son école**. Stratégies familiales et médiations locales, Paris : Presses Universitaires de France, 2009.

VINCENT, C. et BALL, S.J. A Market in Love ? Choosing pre-school childcare, **British Educational Research Journal**, 2001, 27 - 5, p. 633-651.

Enviado em: 13/10/2012

Aceito em: 23/11/2012